

**La Directrice**

**ARRETE N°01-2024**

*La Directrice de l'Institut d'études politiques de Grenoble,*

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles suivants et R.811-10 et suivants ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu la proclamation des résultats de la constitution des collèges 1 et 2 de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 20 février 2023 ;

Vu la proclamation des résultats de l'élection à la présidence et vice-présidence de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 23 février 2023 ;

Vu la proclamation des résultats de la constitution du collège 3 de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 5 décembre 2023 ;

**ARRETE :**

**Article unique :** Tenant compte de la proclamation des diverses élections, la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers est fixée comme suit :

**Président de la section :** M. Dorian Guinard

**Vice-Présidents de la section :** M. Simon Godard et Mme Anne Bartel-Radic

**Membres du collège 1 :** Mme Sonja Zmerli, Mme Anne Bartel-Radic, M. Franck Petiteville, et M. Gilles Bastin

**Membres du collège 2 :** M. Dorian Guinard, M. Simon Godard, Mme Sophie Panel et Mme Reia Anquet

**Membres du collège 3 :** M. Maxime Clam, M. Valentin Girard, M. Thomas Saffer, M. Maxence Rollin, Mme Aurélia Froloff, Mme Margot Foyard, Mme Axelle Phillipot et Mme Maria Urbina Fonseca.

Fait à Saint Martin d'Hères le 8 janvier 2024

La Directrice,  
Sabine Saurugger

